



## POUR SUIVRE L'ACTION

### LE MOT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les résultats de l'analyse de nouveaux métabolites de pesticides, non encore recherchés jusque-là, ont pris tout le monde au dépourvu. Ils révèlent que ces molécules sont largement présentes dans les ressources en eau. L'amélioration des techniques d'analyse permet de détecter de plus en plus de molécules, et avec elles des concentrations de pesticides parfois très élevées dans la nappe du Champigny, à tel point que le respect de la réglementation de l'eau potable pourrait être compromis. Pire, on peut légitimement craindre que d'autres métabolites ne soient prochainement retrouvés dans des proportions inquiétantes.

De quoi s'agit-il ? Les pesticides se dégradent dans l'environnement, en une ou plusieurs molécules appelées métabolites. Ceux-ci peuvent avoir des effets sanitaires aussi voire plus importants que la substance active. Ils sont désormais pris en compte dans la réglementation sur l'eau potable.

Ces métabolites sont issus de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) utilisés actuellement, mais également de produits interdits, parfois depuis longtemps. Pour ne prendre qu'un exemple, l'un de ces pesticides, interdit depuis 2020, longtemps utilisé dans la culture betteravière, montre des concentrations dans la nappe du Champigny plus de dix fois supérieures à la valeur admise dans l'eau potable.

Cette situation nouvelle n'est pas désespérée, même si à l'évidence les traitements de l'eau trouvent leur limite lorsque les concentrations sont aussi élevées. Au contraire, elle nous conforte dans la mission de *Terre & Eau 2025* : c'est sur l'origine de la contamination elle-même qu'il faut agir, continuer à instaurer de bonnes pratiques agricoles pour faire baisser sensiblement et durablement l'usage des pesticides – ou mieux les utiliser –, et éviter de voir surgir demain de nouvelles molécules dans la nappe du Champigny. C'est un enjeu de santé publique !

Rendu à mi-parcours, *Terre & Eau 2025* garde le cap et s'adapte aux nouveaux enjeux. Ainsi, le plan d'action s'est enrichi de deux renforts pour accélérer le développement des pratiques agricoles alternatives : le GAB IdF et AgroFîle, à découvrir dans cette nouvelle lettre d'information.

Ensemble, continuons d'agir pour une eau de qualité !

### NOS CAPTAGES EN CHIFFRES



Prélèvements Suez **33 500 M<sup>3</sup>/JOUR**

Prélèvements SEDIF **22 000 M<sup>3</sup>/JOUR**

Prélèvements Veolia **6 400 M<sup>3</sup>/JOUR**



Consultez les précédentes  
lettres d'information sur  
[www.terreeteau2025.fr](http://www.terreeteau2025.fr)



DOSSIER

# UNE NOUVELLE PAC PLUS VERTE ?

**Le « verdissement » des pratiques agricoles est une nécessité à l'heure du réchauffement climatique et de la raréfaction mondiale de la ressource en eau douce dont les agriculteurs sont les témoins privilégiés. L'heure tourne et il faut agir plus vite. L'agriculture évolue dans le bon sens, l'effort reste à poursuivre, en l'accompagnant collectivement. C'est le sens du plan d'action *Terre & Eau 2025*.**

La Politique agricole commune (PAC) a fêté ses soixante ans l'an dernier. Elle a, depuis, beaucoup évolué, notamment par l'adoption en 2021 du Plan stratégique national (PSN), chargé de la mettre en œuvre à l'échelle de chaque pays.

La PAC 2023-2027 ne change pas fondamentalement. Sa mission est toujours de soutenir les agriculteurs, leurs filières et les territoires ruraux. Sa modernisation, dans un souci de simplification et d'adaptation aux réalités nationales, vise aussi à mieux l'inscrire dans la transition agroécologique, le fameux « Pacte vert pour l'Europe », en particulier la sobriété des intrants au service de la sécurité alimentaire – et donc une gestion durable des ressources en eau.

Parmi toutes les mesures de la nouvelle PAC, notons par exemple une augmentation de 36 % des aides destinées à l'agriculture biologique, essentiellement pour accompagner les conversions. Malgré la suppression de l'aide au maintien en agriculture biologique, la nouvelle PAC vise un objectif de 18 % de surfaces en agriculture bio en 2027. Notons également de nouvelles mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfaciques, avec une définition des cahiers des charges facilitant théoriquement leur mise en œuvre. Ces mesures sont proposées par les porteurs de PAEC accompagnés par les directions départementales des territoires (DDT) et par la chambre d'agriculture.

Ces évolutions vont dans le bon sens. Seront-elles suffisantes ? La réponse varie naturellement d'un territoire à l'autre, d'un type de production à un autre, avec la prise en compte du facteur productivité, déterminant dans les choix des pratiques agricoles. Sur la Fosse de Melun, pour ne prendre que cet exemple, où la terre offre une productivité peut-être la meilleure de France dans un contexte économique international tendu, les nouvelles offres du PSN trouvent plus difficilement des oreilles attentives. Toutefois les enjeux écologiques mondiaux se font de plus en plus pressants et tout le monde doit y prendre sa part. La qualité de l'eau potable répond à un besoin vital de la population. L'émergence de métabolites jusqu'ici non repérés est un signe qu'il y a urgence à modifier pour de bon les pratiques agricoles en matière de produits phytosanitaires. Si les efforts ne sont pas à la hauteur des attentes, les autorités seront contraintes demain de passer à des obligations réglementaires.

Ces efforts existent, il reste à les amplifier pour passer à la vitesse supérieure. Rien ne se fera sans mener une réflexion collective avec les agriculteurs sur le sujet de la transition agroécologique. Elle passe par des groupes de réflexion, une meilleure animation des territoires, une ouverture d'esprit au changement. Le plan d'action *Terre & Eau 2025* participe, sur la Fosse de Melun et dans la Basse Vallée de l'Yerres, à cette dynamique collective face à l'urgence écologique.

ZOOM

## AQUI'BRIE, PARTENAIRE EXPERT

Partenaire de *Terre & Eau 2025*, l'association AQUI'Brie apporte aux maîtres d'ouvrage une connaissance experte sur le volet qualité eau du plan d'action. Sept rapports d'analyse ont été produits lors des trois dernières années. Ils dressent des bilans par captage d'eau et des suivis de la nappe de Brie.

En synthèse, ces bilans font apparaître une légère hausse de la contamination en nitrates depuis 2020, de l'ordre de 0,1 à 0,3 mg NO<sub>3</sub>/L/an, notamment dans les captages de la Fosse de Melun. Des analyses plus préoccupantes montrent une importante contamination par les métabolites de la chloridazone, du S-métolachlore et flufénacet qui représentent de 50 à 90 % de la contamination totale analysée par captage. Cette contamination nouvelle s'ajoute à la pollution de fond en triazines qui reste problématique sur certains captages en ce qui concerne la conformité de l'eau potable.



## ENJEUX EAU ET BIODIVERSITÉ DES MAEC

Dans le cadre de la PAC 2023-2027, les maîtres d'ouvrage et la Chambre d'agriculture régionale d'Île-de-France (CARIDF) ont ouvert de nouvelles Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur le territoire de la Fosse de Melun. Contractualisables pour une durée de cinq ans, ces MAEC visent à accompagner les agriculteurs qui s'engagent sur des pratiques combinant performances économique et environnementale. Elles donnent accès à un financement forfaitaire et font l'objet d'un diagnostic, d'un plan de gestion et d'un suivi annuel.

### PREMIER BILAN 2023

#### MAEC EAU



#### 7 exploitations

dont 3 en AB, engagées sur plus de 450 ha de SAU, soit 18 % des demandes franciliennes.

#### MAEC BIODIVERSITÉ



#### 6 exploitations

engagées, soit près de 40 ha de couverts d'intérêt faunistique et floristique qui seront implantés, ainsi que plus de 4 600 m linéaires de haies qui seront entretenus.

#### BUDGET



#### près de 890 000 € d'aides

sur 5 ans financées par l'Europe, l'État français et l'AESN.

### ZOOM

## NOUVEAU : LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Ils permettent de rémunérer les agriculteurs pour des pratiques vertueuses pour l'environnement. Les trois maîtres d'ouvrage ont lancé la consultation en décembre 2023 pour une étude de préfiguration pour instaurer des PSE sur un territoire pilote du plan d'action *Terre & Eau 2025*, territoire qui correspond environ au tiers de la SAU (soit quelque 10 000 ha) et comprend plus de 80 exploitations agricoles. D'une durée de huit mois, l'étude permettra de préciser la faisabilité de ces dispositifs et de préfigurer le PSE *Terre & Eau 2025* qui pourrait entrer en application en 2025.

### BILAN

## TERRE & EAU 2025 BILAN MI-PARCOURS

### Une dynamique maintenue

Malgré un contexte inédit de crise sanitaire, *Terre & Eau 2025* a réussi à tenir le cap fixé lors du premier plan d'action 2014-2018.

### Des résultats encourageants

Le programme a atteint ses objectifs de suivi du fonctionnement des nappes de Brie et du Champigny. Les décideurs disposent désormais de données analysées précises sur la qualité de l'eau, qui ouvrent la voie à des simulations prospectives. Une réussite encourageante : le développement des cultures à bas niveau d'intrants (BNI). Objectif atteint et dépassé fin 2022 : 14 % de surfaces contre 12 % prévus.

### Du renfort bienvenu

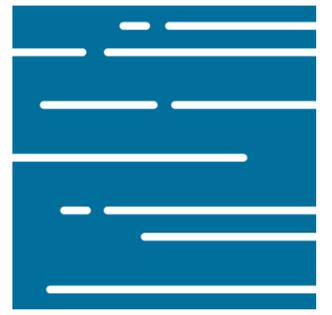
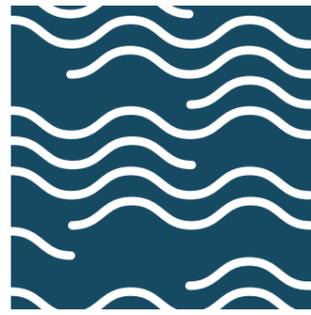
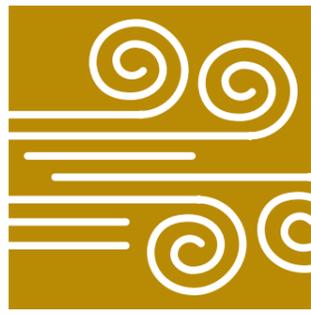
Deux nouveaux venus dans le plan d'action : Le GAB Île-de-France et Agroffle (voir p.4).

### Un outil en ligne

La création du site [Internet.terreeteau2025.fr](http://Internet.terreeteau2025.fr) vous permet de tout savoir du plan d'action : qui nous sommes, pourquoi, avec qui... et l'ensemble des moyens d'accompagnement mis en œuvre, au service des acteurs de la qualité de l'eau.

### Suivre notre actualité

Plusieurs fois par an, une lettre d'information numérique vous donne une information précise sur divers sujets touchant à la qualité de l'eau et au plan d'action *Terre & Eau 2025*... Comme celle que vous êtes en train de lire.



RENCONTRE

## DU RENFORT BIENVENU POUR LE PLAN D'ACTION

Un exemple d'animation sur l'Agriculture Biologique de Conservation des sols organisée par le GAB Île-de-France le 14 septembre 2023 : un échange sur site qui réunissait 14 producteurs.

Le plan d'action *Terre & Eau 2025* s'est enrichi de deux nouveaux venus en 2023 : le **Groupement des Agriculteurs Bio d'Île-de-France (GAB IdF)** et l'association **Agrofile**.

### LE GAB IDF ENGAGÉ POUR LE BIO

L'agriculture biologique ne cesse de progresser en Île-de-France malgré une conjoncture difficile. Fin 2022, la Seine-et-Marne comptait 22 exploitations bio et mixtes supplémentaires, portant leur nombre à 274 pour 18 363 ha, en progression constante depuis 25 ans. Ce département représente à lui seul 4 exploitations bio sur 10 dans la région francilienne. La Fosse de Melun est l'une des sept zones prioritaires de préservation de la ressource en eau où intervient le GAB IdF.

« Notre intégration au plan d'action *Terre & Eau 2025* allait de soi, explique Claire Le Roy, responsable du pôle agricole du GAB IdF. Avec les maîtres d'ouvrage des captages, notre intérêt est commun : protéger la ressource en eau. D'ailleurs, nous nous connaissions bien, au sein du bassin Seine Normandie. »

Outre ses missions de base : représenter les agriculteurs bio, défendre leurs intérêts et les accompagner dans leur travail quotidien, le GAB propose une approche globale aux agriculteurs, autant bio que conventionnels, avec un accent majeur sur le diagnostic et l'accompagnement des conversions.

« Au-delà de la pratique culturale, nous abordons l'agriculture biologique sous toutes ses facettes, le diagnostic carbone, la logistique, l'alimentation, la commercialisation etc. »

Ce large éventail de conseils techniques ou réglementaires, en individuel ou collectif, avec parfois des experts externes, va jusqu'à la promotion des productions auprès des consommateurs franciliens et des opérateurs de l'aval (distributeurs, transformateurs, grossistes...). L'alimentation est un trait d'union majeur pour mobiliser tous les publics, monde agricole, collectivités et consommateurs autour de la protection de l'eau : c'est une des missions confiées par *Terre & Eau 2025* au GAB IdF.

« Nous sommes engagés aux côtés des agriculteurs bio », poursuit Claire Le Roy, à chaque phase de leur activité. C'est la raison d'être des 22 professionnels du groupement, au service du développement de l'agriculture biologique dans la région.

En savoir plus > [www.bioiledefrance.fr](http://www.bioiledefrance.fr)

### L'ARBRE, AU CŒUR D'AGROFILE

« On a oublié l'intérêt des arbres pour l'agriculture. On a arraché les haies », se désole Valentin Verret, coordinateur d'Agrofile.

« Modernisation agricole faisant, la connaissance des arbres, de leurs rôles et de leurs usages par les agriculteurs s'est progressivement érodée. Il résulte que les services rendus par les haies à l'agriculture sont souvent sous-estimés. Il faut réapprendre ce que les anciens savaient par cœur, avec une mise à jour par les apports récents de la Recherche, et adapter ces connaissances aux modes de production contemporains. »

La feuille de route d'Agrofile est claire : faire adhérer les agriculteurs qui veulent améliorer leur cadre de travail et protéger leurs cultures. Objectif : replanter des haies, dont les vertus de protection contre le vent, contre la sécheresse, les insectes ravageurs de culture, de stockage du carbone et de production de bois et de fruits sont reconnues.

À ces bénéfices importants, s'ajoutent ceux, nombreux, de préservation de l'eau. L'espace arboré n'est pas perturbé, ce qui favorise l'infiltration de l'eau, limite le ruissellement et l'érosion du sol. La présence des arbres permet de filtrer les nitrates et les molécules phytosanitaires. Mieux, elle accélère leur dégradation. Enfin, les arbres offrent des paysages adaptés et résilients, qui peuvent accueillir des pratiques à bas niveau d'intrants et réduisent l'usage des pesticides.

Pas de doute, la réimplantation de haies est un moyen particulièrement efficace pour accompagner un changement global des pratiques agricoles. À cette fin, Agrofile se donne trois missions auprès des agriculteurs adhérents à l'association : d'abord un travail de sensibilisation, via des visites sur des parcelles où les haies ont été replantées ; ensuite leur accompagnement dans la replantation ; enfin, un important travail de valorisation des services rendus par les arbres, la production de bois et le paillage par exemple.

22 ml / ha  
la densité moyenne  
de haies sur le territoire  
du plan d'action

→

100 ml / ha  
la densité minimum  
de haies nécessaire au bon  
fonctionnement de l'écosystème

En savoir plus > [contact@agrofile.fr](mailto:contact@agrofile.fr) / [www.agrofile.fr](http://www.agrofile.fr)